



CEDR

Comité européen de droit rural
European Council for Rural Law
Europäische Gesellschaft für
Agrarrecht und das Recht des
ländlichen Raums



**Congrès européen de droit rural – 9–12 septembre 2015
Potsdam (Allemagne)**

**European Congress on Rural Law – 9–12 September 2015
Potsdam (Germany)**

**Europäischer Agrarrechtskongress – 9.-12. September 2015
Potsdam (Deutschland)**

organisé sous la direction du C.E.D.R.
par la Société Allemande de Droit Agraire
organised under the direction of the C.E.D.R.
by the German Society for Agricultural Law
organisiert unter der Leitung des C.E.D.R.
durch die Deutsche Gesellschaft für Agrarrecht

Commission/Kommission III

Rapport national pour le Brésil

**POLITIQUE AGRICOLE BRÉSILIENNE D'APPUI À L'AGRICULTURE FAMILIALE :
ÉVOLUTION ET DÉFIS**

**BRAZILIAN AGRICULTURAL POLICY FOR FAMILY FARMING: DEVELOPMENT AND
CHALLENGES**

**DIE BRASILIANISCHE AGRARPOLITIK ZUR FAMILIENBETRIEBENE LANDWIRTSCHAFT:
ENTWICKLUNG UND HERAUSFORDERUNGEN**

Rapporteur Instituto de Direito Ambiental, Direito Agrário e Relações Econômicas (IBRAA)

Flavia Trentini

Docteure en Droit (USP), Post-Docteure en Administration (USP)
Professeure de l'Université de São Paulo (USP), Brésil

Carolina Costa de Aguiar

Etudiante de Master en Droit de l'Université de São Paulo (USP), Brésil

Rabah Belaidi

Docteur en Droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)
Professeur de l'Université Fédérale de Goiás (UFG), Brésil

RÉSUMÉ

L'objectif du présent rapport est de présenter l'évolution ainsi que les principaux défis de la politique agricole brésilienne de soutien à l'agriculture familiale, et plus particulièrement de son Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale (PRONAF), qui se présente sous la forme de crédits ruraux intégrés à d'autres actions politiques. Nous tracerons, dans un premier temps, un bref panorama de la politique agricole brésilienne, de ses orientations internationales et régionales (sous-continent) qui n'ont pas manqué d'influencer son développement. Nous aborderons, dans un second temps, la structure et le fonctionnement du PRONAF, ses lignes de crédit rural, l'évolution de ses ressources financières ainsi que certains de ses programmes et actions d'appui à l'agriculture familiale. Enfin, nous ferons état des principales difficultés d'application du Programme, que peuvent être résumées par une série de trois facteurs : entraves institutionnels, l'inclination du programme à une vision productiviste et l'allocation disproportionnée des ressources financières.

1 INTRODUCTION

L'année 2014, proclamée année internationale de l'agriculture familiale par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation e l'Agriculture) a permis une ample discussion autour de cette thématique. Considérée comme un élément clé en faveur d'un développement rural plus équitable, l'agriculture familiale joue un rôle important dans la lutte pour l'éradication de la faim et de la pauvreté, pour la sécurité alimentaire ainsi que pour la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Le renforcement de l'agriculture familiale dépend de manière substantielle de l'affectation de ressources financières, concédées sous la formes de "crédits ruraux" ou sous la forme d'investissements en matière d'assistance technique, d'infrastructure, d'aides à la commercialisation des produits, de programmes de protection sociale, d'éducation ainsi que d'autres services à la personne, essentiels quant au respect de leur citoyenneté. Pour cela, il est fondamental que l'État assume un rôle politique importante en faveur de ce secteur spécifique de l'agriculture.

Il y'a presque vingt ans que le Brésil consolide un Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale (PRONAF) et en constitue un élément fondamental de sa politique agricole. Le PRONAF est avant tout constitué de prêts financiers (crédits ruraux) assortis de taux d'intérêt assez bas et de faibles commissions bancaires en direction de groupes et d'activités spécifiques de l'agriculture familiale. Au delà du crédit rural, le PRONAF contient également toute une panoplie d'actions spécifiques en matière d'assistance technique rurale, d'achats publics et de préservation de l'environnement.

Le présent article procédera à une présentation générale de la création et de l'évolution du PRONAF ainsi que de sa relation avec d'autres programmes intersectoriels. Seront mis en relief les difficultés d'application ainsi que les nouveaux objectifs qui lui sont assignés depuis quelques années, principalement quant à la création de nouvelles lignes de crédits pour l'agriculture familiale qui agrègent des préoccupations en matière d'environnement, de questions de genre ainsi que d'autres type de questions.

Avant d'aborder spécifiquement le PRONAF, il conviendra de présenter un bref panorama de l'évolution de la politique agricole brésilienne ainsi que ses orientations régionales (Mercosul) et internationales, qui n'ont pas manqué d'influencer de manière générale la politique brésilienne et par voie de conséquence le PRONAF.

2 EVOLUTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE BRÉSILIENNE ET DE SES SOURCES

L'évolution de la politique agricole brésilienne peut être divisée en quatre phases. La première, intitulée *phase de l'agriculture primitive*, fait preuve d'une volonté de sophistiquer et d'amplifier la politique agricole. Cette phase est marquée par l'absence de diversification et d'expansion des exportations, qui a pu occasionner une forte dépendance de la production du secteur caféicole, a retardé l'implantation d'un grand parc agroindustriel brésilien et provoqué une forte crise de l'approvisionnement d'aliments au début des années soixante-dix, qui a obligé l'État à procéder à une reformulation de la politique agricole.

Le processus de modernisation de l'agriculture brésilienne, seconde phase de l'évolution de la politique agricole, a été lancé en 1965 e fut marquée par la création du Système National de Crédit Rural. Le crédit rural était basé sur des taux d'intérêt fixes compte tenu de l'importante inflation de l'époque, ce qui dénote la présence de subventions indirects. La reformulation de la Politique de Garantie des Prix Minimums systématise les deux axes de la politique : les prêts du gouvernement fédéral ainsi que ses acquisitions (achats).

La troisième étape, intitulée phase de transition de l'agriculture (1985-1995) a été marquée par l'élimination des subventions indirectes incluses au sein des crédits ruraux. Le manque de ressources financières fut compensé par l'utilisation d'un système de garantie de prix minimums, bien que les prix aient été fixés en adéquation avec le marché externe afin d'éviter de grandes acquisitions et ne point stimuler les importations. Il convient de souligner le lancement d'un plan de mesure de modernisation des instruments d'appui à l'agriculture et de l'importance donnée à de nouvelles préoccupations comme l'environnement, le développement rural. La phase de transition est également marquée par un alignement de la politique domestique sur celle du commerce international¹.

En 1991 fut promulguée la loi n° 8.171 établissant la Politique Agricole Nationale, qui se veut comme une assise pour le développement rural en fournissant aux populations rurales un accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, la sécurité publique, le transport, l'électrification, la communication, le logement, l'assainissement ainsi que d'autres biens physiques et sociaux².

La loi sur la Politique Agricole a connu d'importantes modifications en 2006 et 2008 notamment en ce qui concerne l'extension du crédit rural aux activités non proprement liées à l'agriculture ou à l'élevage. L'article 48 s'est vu ajouté un dispositif destiné aux agriculteurs familiaux indiquant que le crédit rural aura pour objectif de stimuler la création de revenus ainsi qu'un meilleur usage de la main d'œuvre familiale, au moyen de financement d'activités et de services ruraux (agriculture et élevage ainsi que d'autres types) à condition qu'ils soient développés au sein d'établissements ruraux ou d'espaces communautaires proches, y compris le tourisme rural ou la production d'artisanat ou biens assimilés³.

Ces vingt dernières années, le Brésil a dû relever de nouveaux défis économiques et a procédé à d'importants programmes de privatisation rompant avec de longues décennies d'économie dirigée et s'adaptant au contexte d'internationalisation de l'économie.

On observe par ailleurs une constante évolution de la politique agricole brésilienne en faveur de l'application d'une agriculture durable, attentive à la multifonctionnalité des territoires ruraux. Le gouvernement fédéral brésilien a ainsi alloué plus de ressources en faveur du crédit rural, ainsi qu'en faveur d'activités propices à l'amélioration du niveau de vie des populations rurales et à la préservation adéquate de l'environnement. Ces financements ont été rendus possibles notamment par des financements de l'agriculture durable et tout spécialement par le Programme Agriculture de Faible Empreinte Carbone (Programa Agricultura de Baixo Carbono - ABC⁴) afin de pouvoir atteindre les objectifs, notamment la récupération des terres de pâturage dégradées, sans compter sur l'appui du Système Organique de Production.

Le PRONAF (Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale), institué en 1996, est l'un des programmes phare de la politique agricole brésilienne. Il se conçoit comme un système d'incitations visant à améliorer la capacité productive, la création d'emplois et le revenu des agriculteurs familiaux, au moyen de taux d'intérêts spécifiques et d'exonération de charges. L'intention est également de corriger le système de concession de crédits qui était principalement orienté au bénéfice des producteurs de taille moyenne.

L'importance du PRONAF est accentuée par l'expression de l'agriculture familiale au Brésil. Les données du dernier recensement du secteur *agriculture-élevage* montrent que les producteurs ruraux considérés comme agriculteurs familiaux représentent 64% (plus de 3 millions) des établissements ruraux brésiliens et répondent pour 19,5% de la production agricole et 33,3% de l'élevage, ce qui correspond à 22,9% de la Valeur Brute de la Production *agriculture-élevage* brésilienne. La participation de l'agriculture familiale est encore plus importante

¹ Dans ce sens, voir COELHO, C.N. 70 anos de política agrícola no Brasil. **Revista de Política Agrícola**, ano X, n. 3, p. 3-57, jul./ago. 2001.

² BRÉSIL. **Loi n° 8.171**, du 17 janvier 1991. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/18171.htm>. Consulté le 13 mai 2015.

³ BRÉSIL. **Loi n° 8.171**, du 17 janvier 1991. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/18171.htm>. Consulté le 13 mai 2015.

⁴ Le Programme de Réduction des Émissions de Gaz à effet serre (ABC) fut créé à partir du compromis volontaire assumé par le Brésil lors de la Conférence de l'ONU sur les Changements Climatiques, réalisée en 2009 à Copenhague, comme part de l'effort du Gouvernement pour stimuler l'implantation et le développement de systèmes productifs agricoles respectant durablement l'environnement. Sont priorités du Programme la récupération des terres de pâturage dégradées, la plantation directe de paille, de forêts commerciales et le système d'intégration plantation-élevage-forêt. Pour atteindre les objectifs tracés par le Plan ABC, dans la période comprise entre 2011 et 2020, on estime que seront nécessaires des ressources financières de l'ordre de 197 milliards de réals, financés à partir du budget national ou au moyen de lignes de crédits. BRÉSIL. Ministère de l'Agriculture. **Plan Agricole et d'élevage 2012/2013 (Plano Agrícola e Pecuário 2012-2013)**. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.agricultura.gov.br/arq_editor/file/Politica_Agricola/Plano%20Agr%20C3%ADcola%202012_2013/PAP2012-2013_livroWEB%20-%20Atualizado.pdf>. Consulté le 13 mars 2015.

dans la production d'aliments de base : 48,7% du manioc, 22,5% du café, 20,1% de céréales (maïs, soja, riz et blé) et 55,8 d'haricots noirs⁵.

Le PRONAF est composé de diverses lignes de crédits dont le nombre a augmenté depuis sa création. Il convient de mentionner spécialement l'ouverture de crédits en matière de développement durable de l'environnement (PRONAF Éco, PRONAF Forêts et PRONAF Agroécologie), de sécurité alimentaire (PRONAF Plus d'Aliments). La structure et l'évolution du PRONAF seront traitées dans une section spécifique du présent article.

3 ORIENTATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

3.1 Internationales

Deux organisations jouent un rôle clé au sein du système juridique international : l'Organisation Internationale du Commerce (OMC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont eu un impact significatif sur la Politique Agricole Brésilienne, spécialement en ce qui concerne l'agriculture familiale. Il convient de souligner l'importance de la Convention sur la Biodiversité⁶, qui sert de base à l'objectif qui relie tous les instruments de la politique agraire brésilienne : le développement rural durable.

L'Accord sur l'Agriculture issu des négociations de l'Uruguay Round de 1994 ainsi que la propre création de l'OMC en 1995 ont eu un impact très important sur les politiques agricoles mondiales en prétendant réduire les structures et instruments de protection qui régulent et protègent les produits agricoles des pays membres. Des coupes tarifaires furent définies pour les pays développés et en voie de développement allant respectivement de 36% à 24 % (le Brésil est considéré comme un pays en voie de développement)

La loi agricole brésilienne a cherché à respecter les prévisions légales et les flexibilités résultants de l'Accord sur l'Agriculture. Les incitations constantes de la politique agricole brésilienne sont conformes aux exigences de l'OMC, principalement en ce qui concerne les limites des aides aux *commodities*. La politique des aides à l'agriculture brésilienne est orientée vers un public très ciblé, en petit nombre et avec un revenu faible, en conformité avec avec la loi sur l'Agriculture Familiale (Loi n° 11.326/2006), qui respecte à la lettre la conception de la politique de l'OMC (*boite verte*).

Par ailleurs, le nouvel accord sur l'agriculture, qui est en phase de renégociation au sein de l'OMC aura sans nul doute des répercussions sur l'agriculture familiale. Selon Rafael Cedro⁷, les possibles restrictions directes concerneraient les actions de réforme agraire et d'assurance agricole, sans compter les interventions de l'État insérées dans les programmes d'achats publics produits par l'agriculture familiale. L'auteur prévient, qu'eu égard aux significations données aux normes internationales, ces actions tendent à s'assimiler à aux mesures de la *boite jaune*, ce qui aurait pour effet de limiter progressivement leur rayon d'action.

Au sein de la négociation agricole OMC du cycle de Doha le thème le plus risqué pour le Brésil concerne sa possible reclassification de pays *en voie de développement* vers la catégorie de *pays développé*. Dans ce cas le Brésil perdrait le droit de revendiquer certains instruments essentiels à sa politique agricole, tels que les exemptions de limites de dépenses concédés par les crédits d'appui à l'agriculture familiale, les nouvelles flexibilités d'assurance agricole et la possibilité d'achats publics des produits issus de l'agriculture familiale à des prix différenciés, ou encore l'impossibilité d'utiliser les nouveaux instruments destinés au développement rural durable e à la sécurité alimentaires créés par le cycle de Doha, qui ne peuvent être exclusivement mobilisés que par les pays dits en voie de développement. Les crédits publics destinés à l'agriculture familiale seraient ainsi automatiquement considérés comme éléments d'une politique publique dépendante de la *boite jaune* et sujets à une limitation obligatoire ainsi qu'à une réduction progressive.

Il convient de noter, qu'au delà de l'OMC, la FAO a fortement participé et influencé la formulation de politiques publiques ainsi que d'autres formes d'incitations en faveur de l'agriculture familiale qui ont eu un certain impact sur la politique brésilienne. En 2008, la FAO a lancé avec 350 organisations regroupant 60 États,

⁵ FUNDAÇÃO GETÚLIO VARGAS; INSTITUTO BRASILEIRO DE ECONOMIA. **Quem produz o que no campo**: quanto e onde II: censo agropecuário 2006: resultados: Brasil e regiões. Brasília : Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil, 2010.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>>.

⁷ CEDRO, Rafael Rosa. **Desenvolvimento rural e a OMC**: a experiência do Brasil. Curitiba: Juruá, 2011.

l'initiative de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale en 2014⁸. L'intention de cette année de célébration consistait en l'amélioration de la visibilité de l'agriculture familiale, afin de démontrer son rôle importante dans la lutte pour l'éradication de la faim et de la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en faveur de l'amélioration des moyens de subsistance, pour la gestion des ressources naturelles, pour la protection de l'environnement et pour le développement durable en particulier des zones rurales.

L'objectif principal de la FAO était de contribuer aux discussions nationales, régionales et globales en vue de la formulation de politiques agricoles, environnementales et sociales qui promeuvent une agriculture familiale durable⁹. Le programme *Pro-Family Farming* vise à promouvoir des réformes ainsi que le développement de politiques publiques, d'institutions, de législations, d'organisations et de services autour du développement durable et de l'intégration aux marchés locaux et aux systèmes agroalimentaires.

3.2 Regionales - MERCOSUL

À la différence du Traité de Rome, le Traité d'Asuncion, qui a institué le MERCOSUL ne contient pas de dispositifs juridiques relatifs à l'agriculture, mais présente simplement des conditions générales, laissant le soin à des organismes spécialisés¹⁰ du propre MERCOSUL la création de l'harmonisation des politiques agricoles, ainsi que la création de nécessaires dispositifs juridiques (textes). L'institution clé qui oeuvre à la concrétisation de cette politique structurelle du marché agricole est le sous groupe de travail Agriculture (SGT n°8), organisé en trois commissions: celle de la Santé Animale, de la Santé Végétale et celle des Semences¹¹.

La Réunion Spécialisée sur l'Agriculture Familiale (REAF) a été créée par le MERCOSUL en 2004 a pour objectif d'appliquer une politique régionale pour l'agriculture familiale, de renforcer les politiques publiques du secteur et faciliter le commerce de produits originaires de l'agriculture familiale au sein du sous continent.

La REAF réunit des délégations représentatives des pays membres et suggère des recommandations sur les politiques publiques, les agendas et les accords qui sont adressés au Groupe Marché Commun (GMC) avant délibération¹². Depuis sa création, certaines mesures ont renforcé la REAF conçue comme un espace de dialogue politique, ce qui a pu permettre à des organisations de défense de l'agriculture familiale de chacun des États de faire partie des délégations officielles participant à la Réunion.

Depuis sa création quelques mesures ont contribué au renforcement de la REAF comme espace de dialogue politique. En effet, les organisations sociales de l'agriculture familiale de chaque État ont pu faire partie, comme nous l'avons mentionné, de la délégation officielle de leur État et les États associés au MERCOSUL (qui n'ont pas la qualité de membre) peuvent également participer à la REAF avec le droit à la parole et la capacité d'élaborer des propositions¹³.

On peut remarquer que ces dernières années la catégorie agriculture familiale a pris un poids conséquente au sein du secteur agricole puisque 5,2 millions d'établissements sont détenus (propriétaires) ou gérés par des agriculteurs familiaux et qu'ils contribuent pour 38% de la valeur agricole au Brésil, 30% en Uruguay, 25% au Chili, 20% au Paraguay et 19% en Argentine¹⁴.

⁸ FAO. **International Year of Family Farming 2014: Master Plan**. 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/iyff/docs/Final_Master_Plan_IYFF_2014_30-05.pdf>. Consulté le 20 mai 2015.

⁹ FAO. **International Year of Family Farming 2014: Master Plan**. 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/iyff/docs/Final_Master_Plan_IYFF_2014_30-05.pdf>. Consulté le 20 mai 2015.

¹⁰ "Après la période transitoire établie par l'article 18 du Traité d'Asuncion, les États membres se sont réunis à Ouro Preto (Brésil) pour souscrire un protocole (Protocole d'Ouro Preto) additionnel au traité. Ce protocole prévoyait la création d'institutions communes : le Conseil du Marché Commun (CMC), le Groupe Marché Commun (GMC), la Commission du Commerce du MERCOSUL (CCM), la Commission Parlementaire Conjointe (CPC), le Forum Consultatif Economique et Social (FCES) et le Secrétariat Administratif du MERCOSUL (SAM). Dans le cadre de ses fonctions et selon l'article 14, § 5° du protocole d'Ouro Preto, le Groupe Marché Commun (GMC) a institué, entre autres des sous groupes de travail : Affaires Commerciales (STG n.1); Affaires Douanières (STG n. 2); Normes Techniques (STG n.5); Transports Maritimes (STG n.6); Politique Industrielle et Technologies (STG n.7); Agriculture (STG n.8); Énergie et Minération (STG n. 9); Politique Macroéconomique (STG n.10); Relations de Travail (STG n.11); Emploi et Prévoyance Sociale (STG n. 12)." (MERCOSUL. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.mercosur.int>>. Consulté le 26 mai 2015.

¹¹ MERCOSUL. **Resolução GMC n. 20/95**. Disponible à l'adresse suivante: <<http://www.mercosur.int>>. Consulté le 26 mai 2015.

¹² MERCOSUL. Reunión Especializada sobre Agricultura Familiar do Mercosul. **Histórico**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.reafmercosul.org/rea/sobre/historico>>. Consulté le 15 mai 2015.

¹³ RAMOS, Álvaro et al. El desarrollo institucional de la agricultura familiar en el Mercosur: la experiencia de la REAF Mercosur. In: FAO. **Agricultura familiar en América Latina y el Caribe: recomendaciones de política**. Santiago: FAO, 2014. p. 473-497.

¹⁴ ONU. Organisation des Nations Unies. **FAO e Mercosul criam aliança para apoiar agricultura familiar na região**. Disponible à l'adresse suivante: <<http://www.onu.org.br/fao-e-mercosul-criam-alianca-para-apoiar-agricultura-familiar-na-regiao/>>. Consulté le 15 mars 2015.

A partir des travaux de la REAF, la résolution GMC n° 25/07 fut élaborée en 2007 afin d'établir les directives pour la reconnaissance de l'agriculture familiale au MERCOSUL.

Les États ont créé des bases de recensement des volontaires de l'agriculture familiale qui furent reconnues en 2012¹⁵, consolidant ainsi un registre représentatif des "mondes" de l'agriculture familiale au MERCOSUL. Ces données basées sur les recensements nationaux permettent de mieux cerner ces "mondes" afin d'élaborer actions et politiques régionales. Les intentions sont désormais de créer un label pour l'agriculture familiale du MERCOSUL à partir duquel une politique commerciale commune aux États membres pourra être réalisée¹⁶.

Le Fonds pour l'Agriculture Familiale (FAF) fut créé en 2009 au sein du MERCOSUL. Il a pour objectif de financer des programmes et des projets d'incitation en faveur de l'agriculture familiale. Le lancement effectif du fonds a commencé seulement en 2013, il est administré financièrement par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) conformément à la Résolution GMC n°42/12.

Des groupes de travail (GT) ont été créés au sein de la REAF qui, fonctionnant par thème spécifique, permettent d'instaurer un dialogue politique permanent essentiel à la recherche de consensus et d'accords. Ces groupes sont formés par les délégués officiels et par les représentants des organisations sociales qui ont intégré les sections nationales. Les groupes sont divisés par thématique de travail: a) politique foncière, accès à la terre, et réforme agraire ; b) facilitation du commerce ; c) questions de genre ; d) gestion du risque ; e) changement climatique et jeunesse rurale¹⁷.

Pour l'année Internationale de l'Agriculture Familiale (ONU-FAO 2014) la REAF a réalisé sa XXI édition et commémoré ses 10 années d'existence. La réunion de 2014 a permis d'approfondir la collaboration avec la FAO au moyen d'un renforcement des structures régionales et pour la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnel et des politiques d'appui à l'agriculture familiale. Furent observées des avancées obtenues lors de la 33ème Conférence Régionale de la FAO, notamment quant à l'initiative régionale Agriculture Familiale et développement Rural Territorial¹⁸.

Pour ses 10 années de fonctionnement la REAF collectionne déjà beaucoup de conquêtes, parmi lesquelles : la création de critères communs pour la définition de l'agriculture familiale, le Fonds de l'Agriculture Familiale du MERCOSUL (FAF) et l'établissement des registres nationaux, sans compter avec son rôle fondamental dans la consolidation de politiques publiques spécifiques à l'agriculture familiale.

Il faut remarquer que le FAF garantit le processus de pérennisation de la REAF et est intégré par tous les États membres et composé par quantités fixes par pays¹⁹.

La création du FAF et un résultat qui idénote l'importance de la REAF dans l'articulation et la convergence des politiques ainsi que dans la construction du processus d'intégration. En octobre 2012²⁰ la signature d'un accord a permis de désigner la FAO comme nouvelle administratrice du FAF, et conséquemment administratrice des ressources cédées par les gouvernements des membres du MERCOSUL.

A criação do FAF é um resultado que denota a importância da REAF na articulação e convergência das políticas e na construção do processo de integração. Cabe salientar que em outubro de 2012²¹ foi assinado um acordo no qual foi designada a FAO como a nova administradora do FAF, portanto, administradora dos recursos concedidos pelos governos dos membros do MERCOSUL.

¹⁵ Le 1er Forum Entrepreneurial du MERCOSUL, organisé en décembre 2012 avait notamment à son agenda une discussion sur une meilleure intégration dans le secteur agricole, à partir d'actions visant la promotion du développement technologique et l'amélioration de l'infrastructure productive. Le résultat fut considéré comme positif, notamment à partir de la reconnaissance en qualité d'agriculteur familial toute personne inscrite sur les registres nationaux de l'agriculture familiale des États parties, en accord avec les critères établis par la Résolution GMC n°25/07 du MERCOSUL. **Comunicado Conjunto dos Presidentes dos Estados Partes do Mercosul**. Brasília, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <www.itamaraty.gov.br>. Consulté le 24 juin 2015.

¹⁶ BRÉSIL. Sommet Social du Mercosul. **Selo para os produtos da agricultura familiar no Mercosul**. Disponible à l'adresse suivante : <http://socialmercosul.org/mercosul-pode-criar-selo-para-os-produtos-da-agricultura-familiar/>. Consulté le 15 mars 2015.

¹⁷ MERCOSUL. **REAF Edição XIX**, 2013. Disponible à l'adresse suivante : <www.mda.gov.br>. Consulté le 24 juin 2015.

¹⁸ MERCOSUL. **REAF Edição XXI**, 2014. . Disponible à l'adresse suivante: <reafmercosul.org>. Consulté le 24 juin 2015.

¹⁹ Brésil 70%; Argentine 27%, Uruguay 2% e Paraguay 1%. Le Fonds est également ouvert aux contributions volontaires des organismes internationaux et des pays associés du Mercosul. MERCOSUL. **REAF Edição XXI**, 2014. Disponible à l'adresse suivante : <reafmercosul.org>. Consulté le 24 juin 2015.

²⁰ MERCOSUL. **Resolution GMC n° 42/12**. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.mercosur.int>. Consulté le 26 mai 2015.

4 PROGRAMME NATIONAL D'APPUI Á L'AGRICULTURE FAMILIAL (PRONAF)

4.1 Informations générales sur la structure du PRONAF

Le Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale (PRONAF) a été institué par le Décret n° 1.946 de 1996 et est considérée comme un moment important de la politique agricole brésilienne, puisqu'il a en effet permis d'ouvrir de nouvelles perspectives d'accès au crédit et aux bénéfices des politiques publiques pour toute une génération d'agriculteurs familiaux. Le programme est actuellement réglementé par des résolutions de la Banque Centrale du Brésil et du Conseil Monétaire National, qui autorisent les banques publiques, privées et les coopératives à opérer dce type de financement.

Les sources de financement du PRONAF sont assez diverses. Nous pouvons citer parmi les plus importants le Fonds de Protection du Travailleur (Fundo de Amparo ao Trabalhador), les Fonds Constitutionnels (Fundos Constitucionais), les Ressources Obligatoires (Recursos Obrigatórios), l'Épargne Rural (Poupança Rural), le Budget Général de l'Union (Orçamento Geral da União) et la Banque Nationale du Développement Économique et Social (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social -BNDES). Les conditions d'accès aux crédits PRONAF, les formes de paiement ainsi que les taux d'intérêts sont définis annuellement par le Plan Récolte de l'Agriculture Familiale (Plano Safra da Agricultura Familiar) divulgué entre les mois de juin et juillet.

L'accès au crédit peut être réalisé de manière individuelle ou collective et, depuis 1999, le Programme finance également des activités non agricoles. Peuvent être considérés comme bénéficiaires du Programme les agriculteurs familiaux qui :

- Exploitent une ou plusieurs parcelles de terres en qualité de propriétaire, possesseur, titulaire d'un bail rural (arrendatário), en situation de comodat (comodatário), partenaire (parceiro), concessionnaire du Programme National de Réforme Agraire (concessionário do Programa Nacional de Reforma Agrária) ou titulaire d'un permis sur le domaine public (permissionário de áreas públicas) ;
- résident au sein de l'établissement ou dans un lieu proche, eu égard aux caractéristiques géographiques régionales ;
- ne détiennent pas de superficie supérieure à quatre modules fiscaux (módulos fiscais)²² ;
- obtiennent, au minimum, 50% de revenu brut familial de l'exploitation agricole et d'élevage ou non issu de d'activités agricoles ou d'élevage de l'établissement ;
- dirigent leur établissement ou entreprise avec leur famille et utilisent de manière prédominante une main d'oeuvre familiale ;
- ont un revenu brut familial annuel jusqu'à 360.000 Réais^{23, 24}.

À condition de respecter les critères auxquels sont soumis les agriculteurs familiaux, peuvent être également considérés comme bénéficiaires du PRONAF : les pêcheurs artisanaux qui se dédient à la pêche artisanale de manière autonome ou en partenariat avec avec d'autres pêcheurs artisanaux ; les "petits" pisciculteurs ; les sylviculteurs qui cultivent les forêts natives ou exotiques e qui promeuvent une utilisation durable de leur environnement et les utilisateurs "extractifs" artisanaux (à l'exception des chercheurs de pierres précieuses en tout genre: *garimpeiros, faiscadores*). Au delà des ces ces catégories, la loi n° 12.512 de 2011 a permis d'étendre le nombre de bénéficiaires de toutes les politiques d'appui à l'agriculture familial, et notamment le

²² Le Module Fiscal (Módulo fiscal) est une unité de mesure agraire utilisé au Brésil. Elle est exprimée en hectares et varie en fonction de chaque commune, considérant : le type d'exploitations prédominantes au sein de la commune ; le revenu obtenu avec l'exploitation prédominante ; les autres exploitations existentes au sein de la commune qui, bien que non prédominantes, soient expressives en fonction du revenu ou de la superficie utilisée ; le concept de propriété familiale.

BRÉSIL. **Loi n° 4.504**, du 30 novembre 1964. Statut de la Terre. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l4504.htm>. Consulté le 10 avril 2015.

²³ A peu près 115,500 USD en accord avec le change Dollar Américain/Réal Brésilien du 29/06/2015.

²⁴ BRÉSIL. Banque Centrale du Brésil. **Manual de Crédito Rural (MCR)**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www3.bcb.gov.br/mcr/>>. Consulté le 23 mai 2015.

BRÉSIL. **Loi n° 11.326**, du 24 juillet 2006. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2004-2006/2006/Lei/L11326.htm>. Consulté le 13 mai 2015.

PRONAF, pour les ressortissants des communautés *quilombolas* rurales, des peuples indigènes et autres communautés traditionnelles.

Au delà de l'extension du nombre de bénéficiaire, il convient d'observer une tendance au cours des vingt dernières années à l'ouverture de nouvelles lignes de crédits dont l'objectif est de pouvoir assister des groupes ayant des nécessités spécifiques ou pour développer des activités de développement rural durable ou d'agroécologie.

Les lignes de crédit actuellement disponibles sont²⁵:

a) PRONAF Financement est une ligne générique du PRONAF destinée aux agriculteurs familiaux qui disposent d'un revenu brut annuel jusqu'à 360.000 réais²⁶, afin de financer des activités d'agriculture et d'élevage, forestières et de pêches ainsi que d'industrialisation et commercialisation de leur propre production ou celles de tierces personnes reconnus comme bénéficiaires du PRONAF.

b) PRONAF PLUS D'ALIMENTS est destiné aux mêmes bénéficiaires que la ligne antérieure. Il consiste en une ligne d'investissements de modernisation des exploitations des propriétés familiales, afin de renforcer et augmenter la production d'aliments de l'agriculture familiale en favorisant l'industrie nationale de machines et d'équipements.

c) PRONAF Agroindustrie (investissement) e Pronaf Financement et Commercialisation des Agroindustries Familiales. Ces deux lignes ont pour objectifs de soutenir le développement de profils agroindustriels, technologiques et d'équipements adéquats aux agroindustries familiales. Elles sont destinées à l'investissement et au financement d'activités de :

- traitement et de commercialisation de la production agricole et d'élevage et autres types de production, des produits sylvicoles,
- de l'extraction ou de produits artisanaux, avec au minimum 70% de matières premières propres à l'exploitation,
- et à l'exploitation du tourisme rural.

d) PRONAF Agroécologie est une ligne pour le financement d'investissements aux systèmes de production agroécologiques et/ou bio (organiques). Elle y inclut des financements relatifs à l'implantation et la l'entretien du projet d'exploitation ainsi que pour les systèmes encore en transition vers le modèle de base agroécologique.

e) PRONAF Éco est une ligne créée pour le soutien à la production d'énergie renouvelable et au caractère durable de l'environnement, au moyen de financement d'investissements en techniques qui minimisent l'impact de l'activité rurale sur l'environnement et qui permettent à l'agriculteur d'établir une meilleure convivance avec le biome où est insérée son exploitation. Ce programme a pour finalité l'implantation, l'utilisation et la récupération de mini usines de biocarburants ; la création d'énergie, de technologies de l'environnement, de stockage hydrique, d'hydroénergie ; de sylviculture ; de la conservation, correction et récupération des sols ; de la culture du *dendé* (palmier à huile) et de la *seringueira* (arbre à caoutchouc)

f) PRONAF Forêt est orienté vers le financement d'investissements de projets pour les systèmes « agrofloreux » ; d'exploitations extractives écologiquement durables, plans d'entretien forestier, la reconstitution et l'entretien d'aires de préservation permanente et de réserve légale, et la récupération des aires dégradées.

g) PRONAF Semi Aride a pour bénéficiaire les familles d'agriculteurs semi aride (*Semiárido* est une aire géographique composée principalement des États du Nordeste brésilien qui se caractérise par de longues périodes de sécheresse). Ce programme est orienté en direction d'investissements autour de projets de insérés au sein du *Semiárido* et qui se concentrent sur le caractère durable des agrosystèmes, en priorisant l'infrastructure hydrique et l'implantation, la récupération ou la modernisation d'autres infrastructures, y compris celles liées à la production et services d'agriculture et d'élevage ou d'autres types.

h) PRONAF Femme est une ligne qui assiste exclusivement les femmes agricultrices, indépendamment de leur état civil. La ligne est destinée à des projets d'investissements d'activités d'agriculture ou d'élevage, de tourisme rural, d'artisanat et d'autres activités en milieu rural qui sont d'intérêt de la femme agricultrice.

²⁵ BRÉSIL. Ministère du Développement Agricole. **Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale**. Disponible à l'adresse suivante : <www.mda.gov.br>. Consulté le 20 avril 2015.

BRÉSIL. Banque Centrale du Brésil. **Crédit Rural**. Disponible à l'adresse suivante: <<http://www.bcb.gov.br/?cred rural>>. Consulté le 10 mai 2015.

²⁶ Cerca de 115,4 mil USD, de acordo com o câmbio Dólar Americano/Real Brasileiro de 29/06/2015.

i) PRONAF Jeune est une linha créée pour les jeunes fils d'agriculteurs familiaux, dont l'âge est compris entre 16 et 29 ans. Cette ligne peut financer des infrastructures de production et de services d'agriculture et d'élevage et d'autres types au sein de l'établissement rural de l'intérêt du jeune agriculteur, en y incluant des activités d'agriculture et d'élevage, de tourisme rural, d'artisanat ainsi que d'autres activités de milieu rural.

j) PRONAF Quote-Part consiste en un financement d'investissements pour l'intégration de quotes-parts des agriculteurs familiaux affiliés aux coopératives de production ou pour l'application en capital de fonds de roulement, dépenses courantes ou investissements.

k) Microcrédit Rural (Pronaf Groupe "B") est destiné aux agriculteurs de revenu plus faible (revenu brut annuel allant jusqu'à 20.000 réais²⁷, dont 50% au minimum doivent provenir d'activités développées dans l'établissement rural). Ce microcrédit permet le financement de projets d'agriculture et d'élevage et d'autres type, pouvant couvrir tout type d'activités en mesure de générer des revenus pour les familles concernées. Il convient d'observer que cette ligne est stratégique quant au combat contre la pauvreté rurale.

l) PRONAF pour les Bénéficiaires du PNRA et du PNCF: se présente sous la forme de concession de crédits pour l'investissement en direction des agriculteurs occupants de terres dans le cadre du Programme National de Réforme Agraire (PNRA), des bénéficiaires du Programme National de Crédit Foncier (PNCF) et « réaffectés » en raison de construction de barrages. Cette ligne dispose également de crédits pour le financement d'activités agriculture et d'élevage et d'autre types, ainsi que d'activités d'industrialisation de production pour les bénéficiaires du PNRA et du PNCF.

Au delà de ces lignes de crédit du PRONAF, il est important d'observer que ce dernier constitue un axe pour d'autres programmes d'appui à l'agriculture familiale comme : l'Assurance pour l'Agriculture Familiale ; le Programme de Garantie des Prix pour l'Agriculture Familiale appliqués à certains aliments ; la Garantie Récolte ; le Programme National d'Assistance Technique et d'Extension Rurale ; le Programme d'Acquisition d'Aliments ; le Programme National d'Alimentation Scolaire ; le Programme National de Production et d'Utilisation de Biodiesel ; le Programme Plus d'Aliments ; le Label d'Identification de la Participation à l'Agriculture Familiale.

4.2 Développement du PRONAF

Le PRONAF est actuellement présent sur plus de 95% des communes brésiliennes²⁸. Le Programme a crû aussi bien quant à sa dimension géographique prévue, que sur le volume concédé et l'amplitude de la couverture à différents groupes d'agriculteurs familiaux, avec des taux d'intérêts différenciés et moindre pour les groupes plus vulnérables sur le plan socio-économique.

Les taux d'intérêts de toutes les lignes du PRONAF sont inférieures au taux d'inflation brésilien et les taux les plus faibles (0,5% par an) concernent les crédits destinés aux bénéficiaires du Programme National de Réforme Agraire (PNRA) et du Programme National de Crédit Foncier (PNCF) et aux agriculteurs familiaux su Semiaride. Cependant, le Plan Récolte (Safrá) 2015/2016 présente une augmentation significative des taux d'intérêts comparée aux plans antérieurs. Alors que pour la récolte 2014/2015 les taux d'intérêts de la majorité des crédits étaient de 1% et 2% par an, allant au maximum à 4% par, le nouveau Plan Récolte (Safrá) 2015/2016, publié en juin de cette année, prévoit des taux variant de 2,5% à 5,5% par an. – à l'exception des taux pour les bénéficiaires du PNRA et du PNCF (0,5% par an) le PRONAF financement et investissement qui a des taux différenciés pour le semi aride (2% par an)²⁹.

Bien que les taux d'intérêts des crédits PRONAF prévus dans le Plan Récolte (Plano Safrá) 2015/2016 aient augmenté, ce dernier maintient une croissance continue des ressources disponibles annuellement au moyen du PRONAF. Le plan prévoit 28,9 milliards de Réais³⁰ pour le financement de l'agriculture familiale de la récolte 2015/2016, ce qui représente une augmentation de 19,9% en rapport à la valeur nominale prévue par le Plan Récolte 2014/2015.

²⁷ A peu près 6,400 USD en accord avec le change Dollar Américain/Réal Brésilien du 29/06/2015.

²⁸ STERNADT, Duclair; RAMÍREZ, Alberto. Desafios para las organizaciones de agricultura familiar en América Latina. In: FAO. **Agricultura familiar en América Latina y el Caribe: recomendaciones de Política**. Santiago: FAO, 2014. p. 445-461.

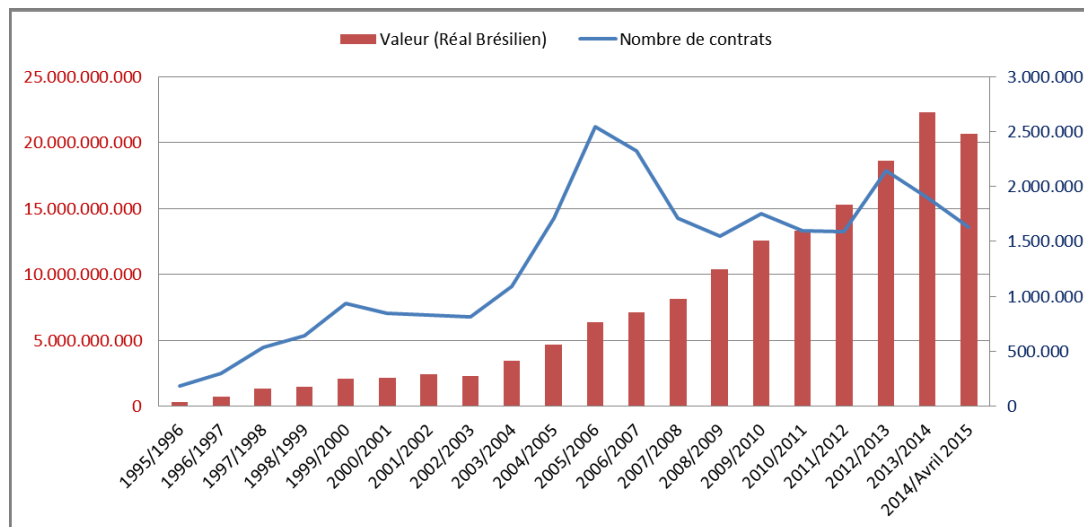
²⁹ BRÉSIL. Ministère du Développement Agraire. Plan Récolte de l'Agriculture Familiale 2015/2016 (**Plano Safrá da Agricultura Familiar 2015/2016**). Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.mda.gov.br>>. Consulté le 26 juin 2015.

BRÉSIL. Banque Centrale du Brésil. Crédit Rural (**Crédito Rural**). Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.bcb.gov.br/?credrural>>. Consulté le 20 mai 2015.

³⁰ Environ 9,7 milliards USD, en accord avec le change Dollar Américain/Réal Brésilien du 29/06/2015.

L'évolution des ressources du PRONAF concédées depuis sa création, bien comme le nombre de contrats réalisés avec les bénéficiaires du Programme peuvent à partir du graphique suivant.

Graphique 1 – Quantité de contrats e valeur totale* concédée par le PRONAF (par récolte)³¹



Source: graphique élaboré par les auteurs à partir de données du Rapport National d'Informations MDA/Incr³²
*Valeurs monétairement corrigées

L'expansion des ressources du PRONAF fut suivie de la diversification du public bénéficiaire (femmes, jeunes, populations indigènes, quilombolas, pêcheurs artisanaux, grandes coopératives etc.) et de la diversification des activités économiques subventionnées (Pronaf Agroindustrie, Tourisme Rural, Forêts, Agroécologie, Pêche)³³, visant à permettre un plus grand accès aux groupes issus de l'agriculture familiale.

Les processus d'agroindustrialisation ont commencé à être soutenu au moyen d'incitations, afin d'agréger de la valeur, de la qualité et une meilleure insertion de la production de l'agriculture familiale sur les marchés. La ligne PRONAF Plus d'Aliments a été créée au moment du Plan Récolte de l'Agriculture Familiale 2008/2009 comme une mesure préventive contre l'élévation des prix et, conséquemment, de la faim et de la pauvreté eu égard à la crise financière internationale³⁴.

La ligne spécifique créé pour les femmes agricultrices (PRONAF Femme) a approuvé la garantie que 50% du public accueilli par les appels de l'Assistance Technique et Extension Rurale soient des femmes. Certains résultats ont démontré qu'il commence à y avoir une avancée dans les mesures d'inclusions des femmes agricultrices : à peine cinq mois après le début du Plan Récolte 2014/2015, les femmes furent responsables pour 1,8 milliard de Réais et plus de de 260.000 contrats, dépassant la récolte antérieure, pour laquelle 1,4 milliard de Réais furent contractés par le public féminin pour environ 240.000 contrats³⁵.

Une ligne de crédits pour la jeunesse rurale (PRONAF Jeunes) a été inséré. Elle reflète la préoccupation de la politique agricole brésilienne en vue d'assurer une pérennisation de l'enracinement au milieu rural, compte tenu des difficultés rurales comme l'insuffisance des infrastructures socioculturelles et d'accès aux politiques et services publics en territoire rural, qui ne stimule pas les jeunes à succéder à leur famille.

Quanto aux lignes créées par le PRONAF, il est important de souligner, que la Banque Centrale du Brésil a modifié en 2012 son Manuel du Crédit Rural afin d'établir que les institutions financières qui opérationnalisent

³¹ Taux de change au 29/06/2015: 3,1185 BRL = 1 USD

³² BRÉSIL. Ministère du Développement Agraire. Rapport National d'informations Ministère du Développement Agraire (MDA) et Institut National de Colonisation et Réforme Agraire (INCRA) (**Relatório Nacional de Informações MDA/Incr**). Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.mda.gov.br/>>. Consulté le 20 mai 2015.

³³ GRISA, Catia; WESZ JUNIOR, Valdemar João; BUCHWEITZ, Vitor Duarte. Revisitando o Pronaf: velhos questionamentos, novas interpretações. **RESR**, Piracicaba, v. 52, n. 02, p. 323-346, abr./jun. 2014.

³⁴ GRISA, Catia. **Políticas públicas para a agricultura familiar no Brasil: produção e institucionalização das ideias**. 2012. 280 p. Thèse de Doctorat en Sciences Sociales) – Instituto de Ciências Humanas e Sociais, Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro.

³⁵ BRÉSIL. Plan Récolte atteint 13 milliards de réais en cinq mois (**Plano Safra alcança R\$ 13 bilhões em cinco meses**). Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.brasil.gov.br/economia-e-emprego/2014/12/plano-safra-2014-2015-alcanca-r-13-bilhoes-em-cinco-meses>>. Consulté le 17 mai 2015.

les crédits PRONAF doivent prioriser les propositions qui : soient destinés aux bénéficiaires de sexe féminin ; soient destinés aux jeunes ; qui permettent le financement de la production agroécologique ou de projets entrepreneurial qui promeuvent la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Avant de traiter de l'influence des politiques d'agroécologie et de conservation de l'environnement, il paraît nécessaire de noter la relevance de certains programmes « alliés » au PRONAF quant au soutien à l'agriculture familiale. L'un d'eux est la Politique Nationale d'Assistance Technique et d'Extension Rurale (PNATER) qui est apparu en 2003 et qui a pour objectif de restructurer le système d'assistance technique au Brésil, en se concentrant sur les unités de production familiales. Au delà de l'évidente importance de l'assistance technique et de l'extension rurale (ATER) pour l'appui aux activités productives, elle paraît également essentielle pour le propre accès au crédit PRONAF, considérant que les exigences posées quant aux sollicitations du crédit consiste dans la présentation du devis/budget, plan ou projet, qui est élaboré avec l'appui principal de l'ATER.

Il nous faut également souligner l'importance des programmes d'achats gouvernementaux et institutionnels de produits issus de l'agriculture familiale, qui permettent de vendre une grande partie des parcelles de la production agricole familiale et de favoriser la promotion de la sécurité alimentaire. Le premier d'entre eux est le Programme d'Acquisition d'Aliments (PAA), créé en 2003, par lequel sont effectués les achats publics de produits issus de l'agriculture familiale par des organisations d'assistance social, de repas de cantine scolaires ou de constitution de stocks.

Le deuxième programme d'achats publiques le plus relevant est la Politique Nationale d'Alimentation Scolaire (PNAE) de 2009, qui détermine qu'approximativement 30% des acquisitions d'alimentation scolaire doivent être obtenues de manière directe des agriculteurs familiaux et de l'entrepreneur rural familial ou de ses organisations. Le troisième programme d'achats publiques le plus important est le Programme Plus d'Aliments, de 2008, créé avec la finalité d'étendre l'offre de produit de l'agriculture familiale en générale, au moyen de l'augmentation de la productivité à partir de l'offre de la ligne PRONAF Plus d'Aliments, destinée à la modernisation de la production agricole familiale³⁶.

Les lignes PRONAF Agroécologie, Éco et Forêts apparaissent comme des instruments destinés aux développement durable, qui constituent des directives aussi bien du PRONAF que de la Politique Nationale de l'Agriculture Familiale instituée par la loi n° 11.326 de 2006³⁷.

La loi n° 12.512 promulgué en 2011, a institué le Programme d'Appui à la Conservation de l'Environnement et le Programme de Soutien aux Activités Rurales Productives³⁸ e a rendu tous les membres des communautés *quilombolas* rurales, peuples indigènes et autres peuples et communautés traditionnelles, bénéficiaires de toutes les politiques d'appui à l'agriculture familiale (et conséquemment le PRONAF). Ainsi, la discussion autour de la nécessité d'une transition vers un modèle de production agroécologique est reprise avec plus de vigueur, puisqu'elle a permis l'adoption d'un Plan National de l'Agroécologie et de la Production Organique (PLANAPO), établi pour la période 2012/2015.

Les expectatives autour du PLANAPO permettent de souligner son caractère déterminant pour le développement durable de l'agriculture familiale. Les politiques publiques agricoles antérieures qui ont abordé l'agroécologie et le développement durable rural sont caractérisés par uje fragmentation des actions, et orientées de manière éparsé à partir de principes agroécologiques. Le PLANAPO cherche à reconnaître et à valoriser la connaissance, les pratiques et la propre catégorie sociale de l'agriculture familiale, en incluant les « occupants de terres » (assentados) des actions de réforme agraire et les peuples te communautés traditionnelles, contribuant ainsi à la qualité de vie des populations au moyen de l'usage durable des ressources naturelles et de l'offre de consommation d'aliments sains³⁹.

³⁶ BUAINAIN, Antônio Márcio et al. O tripé da política agrícola brasileira: Crédito rural, seguro e Pronaf. In: BUAINAIN, Antônio Márcio et al. **O mundo rural no Brasil do século 21: a formação de um novo padrão agrário e agrícola**. Brasília: EMBRAPA, 2014. p. 827-864.

³⁷ BRÉSIL. **Loi n° 11.326**, du 24 juillet 2006. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2004-2006/2006/Lei/L11326.htm>. Consulté le 13 mai 2015.

³⁸ Le Programme d'Appui à la Conservation de l'Environnement est destiné à la promotion de la conservation des écosystèmes par des familles en situation d'extrême pauvreté au moyen de subventions trimestrielles. Alors que le Programme de Soutien aux Activités Rurales Productives cherche de manière primordiale à stimuler la création d'emplois et de revenus de façon durable et ce par le truchement de l'agriculture familiale, en transférant les ressources financières pour une période d'au maximum de deux années. BRÉSIL. **Loi n° 12.512**, du 14 octobre 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2011-2014/2011/Lei/L12512.htm>. Consulté le 13 mai 2015.

³⁹ PEREIRA, Mayara Luiza. O Plano Nacional de Agroecologia e Produção Orgânica (PLANAPO) como Instrumento de Consagração da Agroecologia nas Políticas Públicas. In: **SEMINÁRIO NACIONAL DE SOCIOLOGIA & POLÍTICA: Releituras Contemporâneas: o Brasil na Perspectiva das Ciências Sociais**. 6., 2015, Curitiba.

Le plan consacre l'idéal agroécologique en une politique publique de caractère national, alliant une profonde connaissance technique, une multiplicité des acteurs, une variété thématique et de « sujets-cibles ». Mais son efficacité d'inducteur de la transition agroécologique et de la production organique dépendra d'un travail ardu d'intégration des divers organismes du gouvernement, au delà du dialogue et de l'articulation du PLANAPO aux sphères nationales, régionales, municipales et locales⁴⁰.

4.3 Défis relatifs à l'application du PRONAF

Il serait vain de vouloir présenter ici tous les défis du PRONAF, par conséquent nous nous contenterons de pointer certains éléments sur trois types principaux de difficultés de l'application du Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale : entraves institutionnelles ; conception productiviste du Programme; allocation disproportionnée des ressources.

4.3.1 Entraves institutionnelles

Dans la continuité de la critique présentée à la fin de la section antérieure, sur la fragmentation des actions et programmes liés à l'agroécologie, à la production organique et au développement rural durable, nous traiterons en premier lieu des difficultés d'opérationnalisation des lignes du PRONAF Agroécologie, PRONAF Éco et PRONAF Forêt. Ces lignes sont apparues comme des instruments pour le développement durable, dans sa tentative d'atténuation du modèle conventionnel de production. Ces lignes sont toutefois marginales au sein du Programme, elles recueillent une faible adhésion et peu de ressources. Au surplus, la proposition agroécologique tel que présentée ne représente, de fait, un changement de logique productive pour l'agriculture familiale, puisqu'elle stimule à peine les échanges d'intrants et l'adoption de pratiques durables ponctuelles, sans la nécessaire observation des raisons et éléments environnementaux, culturels et techniques que les modalités exigent⁴¹.

Comme nous l'avons déjà mentionné, pour le producteur l'une des exigences pour la sollicitation du crédit PRONAF consiste en l'élaboration d'un projet d'activité à financer, qui en règle général peut être monté avec l'aide de l'Assistance Technique et d'Extension Rurale (ATER). Dans le cas du PRONAF Agroécologie, le projet doit obligatoirement être suivi par l'ATER Agroécologie. Cependant, l'élaboration de projets agroécologiques et organiques est complexe et il est difficile de prévoir une période de transition agroécologique ainsi que les aspects financiers nécessaires à ces projets, mais il s'agit pourtant d'une exigence posée par les dispositifs juridiques du PRONAF⁴².

L'agroécologie implique une diversification et une valorisation des processus écologiques et intrants internes, pourtant les contrats de crédit rural sont élaborés par culture et non pour l'ensemble de l'unité productive, en accord avec la stratégie d'échelle productive basée sur la monoculture, qui ne correspond pas aux fondamentaux de l'agroécologie.

Il est assez commun de voir que l'ATER n'est pas toujours en pleine capacité pour travailler sur des projets non conventionnels et avec des agriculteurs familiaux moins dotés en capital financier et qui sont moins organisés, moins informés que d'autres agriculteurs plus dotés en capital⁴³. Sans compter avec la présence de certains obstacles bureaucratiques qui interfèrent dans l'opérationnalisation du crédit.

Les banques ne sont pas encore suffisamment prêtes pour gérer les particularités des systèmes productifs agroécologiques et organiques. Les documents de planification sont définis par le système financier, qui détermine la configuration des projets et qui nécessitent une adéquation en raison de la complexité des systèmes productifs diversifiés. Il y'a également une méconnaissance de la part des banquiers sur le fonctionnement de

⁴⁰ PEREIRA, Mayara Luiza. O Plano Nacional de Agroecologia e Produção Orgânica (PLANAPO) como Instrumento de Consagração da Agroecologia nas Políticas Públicas. In: **SEMINÁRIO NACIONAL DE SOCIOLOGIA & POLÍTICA: Releituras Contemporâneas: o Brasil na Perspectiva das Ciências Sociais**. 6., 2015, Curitiba.

⁴¹ PEREIRA, Mayara Luiza. O Plano Nacional de Agroecologia e Produção Orgânica (PLANAPO) como Instrumento de Consagração da Agroecologia nas Políticas Públicas. In: **SEMINÁRIO NACIONAL DE SOCIOLOGIA & POLÍTICA: Releituras Contemporâneas: o Brasil na Perspectiva das Ciências Sociais**. 6., 2015, Curitiba.

⁴² GRISA, Catia. **Políticas públicas para a agricultura familiar no Brasil: produção e institucionalização das ideias**. 2012. 280 p. Tese (Doutorado em Ciências Sociais) – Instituto de Ciências Humanas e Sociais, Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro.

⁴³ GRISA, Catia; WESZ JUNIOR, Valdemar João; BUCHWEITZ, Vitor Duarte. Revisitando o Pronaf: velhos questionamentos, novas interpretações. **RESR**, Piracicaba, v. 52, n. 02, p. 323-346, abr./jun. 2014.

ces lignes de crédit, une lenteur d'instruction des projets e même des résistances de leur part quant au financement des petits projets à faible rentabilité⁴⁴.

Une autre importante situation d'entraves institutionnels qui portent préjudice à cette politique publique se réfère à la condition de la femme agricultrice. Il y'a à l'évidence une invisibilité du travail féminin, qu'on peut percevoir par les chiffres élevés de femmes qui sont considérées comme "travailleuses sans rémunération" établies par certaines recherches basées sur des recensements brésiliens, en termes statistiques très supérieures dans le secteur agriculture-élevage comparé aux autres secteurs de l'économie.

En effet, la femme-agricultrice est perçue comme une auxiliaire de production, ce qui lui récuse et lui nie sa condition d'agricultrice ainsi que son pouvoir de décision sur la production et sur le contrôle de la commercialisation. En général, la figure masculine représente la famille et la propriété au sein des dispositifs de la politique agricole, des programmes de crédit rural, d'assistance technique et d'accès à la terre.

Le PRONAF Femme a été élaboré avec l'idée de combattre cette traditionnelle exclusion de la femme des politiques de crédit rural, pourtant des résultats positifs sont apparus très lentement, et sont dus à des facteurs tels que le manque d'informations ; des difficultés dans la relation avec l'assistance technique d'élaboration des projets ainsi que de leur suivi de manière à éviter le risque de non paiement ; le fait de découvrir que le mari avait déjà sollicité une demande de crédit e ne peuvent donc plus contracter d'autres prêts ; la crainte de ne pas réussir à payer les échéances du crédit ; l'opposition du marido, etc⁴⁵. La participation de la femme au crédit PRONAF se concentre plutôt sur la modalité du microcrédit PRONAF Groupe B, pour être plus ancienne et donc plus connue ; sans compter que cette modalité est la plus faible en termes de prêts financiers.

4.3.2 Conception productiviste

Bien que le PRONAF soit fondamental à la reproduction sociale de l'agriculture familiale et au maintien des agriculteurs au sein de l'espace rural, depuis ses débuts une logique productiviste s'est imprimée, incompatible avec l'objectif de développement rural durable. Maria José Carneiro⁴⁶ pointait déjà que les notions "d'augmentation de la capacité productive", de "vrai agriculteur" et "d'agriculture familial en transition" étaient présentes dans le texte du PRONAF. Ce qui ne manquait pas déjà d'alerter les consciences en faveur d'un modèle plus modernisé de l'agriculture familiale qui rendrait plus difficile, voire impossible, pour la politique publique de rompre effectivement avec les pratiques « développementistes » du passé, marqués par un aspect très technique afin de s'orienter en direction d'un « nouveau paradigme de développement rural ».

Jusqu'à aujourd'hui le modèle de financement de paquets technologiques présent au sein du PRONAF est critiqué. Cette vision consiste à favoriser l'accès aux machines et aux équipements afin d'atteindre une mécanisation et une production de *commodities* à plus large échelle. Au long des dernières années il a été constaté une augmentation du crédit d'investissement, signalisant la capitalisation de l'agriculture familiale. Ce qui se vérifie dans la pratique puisque les ressources appliquées à l'achat de "machines et d'équipements" sont passés de 3% en 2000 à 25% en 2012⁴⁷. Ce modèle de modernisation de l'agriculture en accord avec les standards technologiques traditionnelles configura une des plus importantes entraves institutionnelles à la transition vers un mode de production agroécologique et organique, comme vu antérieurement.

Certains auteurs identifient aussi ce profil productiviste au caractère vulnérable de la production dédiée à l'auto consommation, compte tenu du fait que l'agriculteur familial n'investit plus dans la production pour sa propre consommation car devant sortir du projet élaboré au moment de la sollicitation du crédit (qui traite à peine d'une culture) et générant des excédents financiers afin de rembourser le crédit, et qui rend donc seulement possible l'investissement des cultures commerciales⁴⁸.

⁴⁴ SAMBUICHI, Regina Helena Rosa; OLIVEIRA, Michel Angelo Constantino. Análise das linhas de crédito do PRONAF para o desenvolvimento sustentável da agricultura familiar. In: Congresso Brasileiro de Agroecologia. 7., 2011, Fortaleza. **Resumos...** Cadernos de Agroecologia, v. 6, n. 2, dez. 2011.

⁴⁵ BUTTO, Andrea et al. (Org.). **Mulheres rurais e autonomia:** formação e articulação para efetivar políticas públicas nos Territórios de Cidadania. Brasília: Ministério do Desenvolvimento Agrário, 2014.

⁴⁶ CARNEIRO, Maria José. Política pública e agricultura familiar: uma leitura do Pronaf. In: **Estudos Sociedade e Natureza**, Rio de Janeiro, n. 8, p. 70-82, abril de 1997.

⁴⁷ GRISA, Catia; WESZ JUNIOR, Valdemar João; BUCHWEITZ, Vitor Duarte. Revisitando o Pronaf: velhos questionamentos, novas interpretações. **RESR**, Piracicaba, v. 52, n. 02, p. 323-346, abr./jun. 2014.

⁴⁸ GAZOLLA, Marcio; SCHNEIDER, Sergio. As duas "caras" do PRONAF: produtivismo ou fortalecimento da produção para autoconsumo? In: CONGRESSO BRASILEIRO DE ECONOMIA, ADMINISTRAÇÃO E SOCIOLOGIA RURAL, 43., 2005, Ribeirão Preto (SP), **Anais...** Ribeirão Preto: SOBER, 2005.

Un autre facteur limitant les changements de standards du développement rural tient à la significative application des ressources du PRONAF en produits compétitifs du marché international (maïs, soja, café) sous contrôle d'une poignée d'entreprises agroindustrielle, liées à la monoculture et en échelle de production⁴⁹.

Malgré tout, il nous paraît téméraire de rendre non viable l'importance du PRONAF quant au rôle qu'il joue au renforcement de l'agriculture familiale. En effet, en partant de stratégies non liés au modèle productiviste, comme c'est le cas du Programme d'Acquisition d'Aliments, créé au sein d'un contexte de préoccupation sur des enjeux tels que la sécurité alimentaire. Il convient aussi de ne pas oublier les différences régionales dans un pays de dimension continental comme le Brésil : si d'un côté la région Sud est caractérisée par d'importants aspects techniques et d'intégration des producteurs familiaux aux coopératives et agroindustries, d'un autre côté, la région Nordeste présente un profil divers quant à l'accès au crédit, marqué notamment par des agriculteurs familiaux à faible revenu.

Les différences régionales sont également liées à la question que nous évoquerons plus bas, sur les difficultés d'application du PRONAF en matière d'allocation des ressources.

4.3.3 Allocation disproportionnée des ressources

Les ressources du PRONAF se concentrent au seins des régions Sud, Sud Est et Centre-Ouest du Brésil, ce qui correspond aux régions plus équipés en moyens techniques e qui sont marqués par la production de *commodities* comme le maïs, le soja e le café. À partir d'études faites sur les ressources du Programme, il a pu être vérifié qu'entre 2001 e 2012 le maïs et le soja ont correspondu pour plus de 50% des montants affectés par le Pronaf au financement de ces plantations ; rajouté au café, ces trois produits représentent 70% de ces ressources. De diverse manière, au sein des régions Nord et Nordeste, où se concentrent la majeure partie de l'agriculture familiale brésilienne ainsi que les agriculteurs au plus faible revenu, il y'a une plus grande variété de cultures financées, tout spécialement le manioc, les haricots noirs, le riz et autres plantations liées à la promotion à sécurité alimentaire – incluant le maïs, qui au Nordeste n'a pas la caractéristique de production en large échelle, mais étant davantage un produit relevant de la consommation familiale et d'animaux⁵⁰.

Quelques problèmes opérationnels et sociopolitiques sont présentés comme facteurs qui ont influencé la distribution inégal des crédits PRONAF : imposition par le système bancaire d'importants obstacles bureaucratiques en défaveur des agriculteurs familiaux à faible revenu ; meilleure capacité d'organisation des agriculteurs dont le capital est plus important, qui détiennent plus d'informations sur le système de crédit ; pressions des agroindustries et des coopératives au sein desquelles les plus grands producteurs sont affiliés; désarticulation et faible insertion sociale des producteurs du Nord e du Nordeste ; concentration des agences bancaires et des coopératives de crédit dans la région Sud⁵¹.

Mais par ailleurs les régions Nordeste et Nord connaissent un mouvement d'expansion du microcrédit PRONAF Groupe B, qui s'approche des conditions des agriculteurs familiaux présents au sein de ce groupe. Entre 2002 e 2012, le nombre de contrats a respectivement augmenté de 320% e 217% pour ces régions⁵².

5 CONSIDÉRATIONS FINALES

Il ne fait pas de doutes que le Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale soit d'une grande importance pour la politique agricole brésilienne. Il a en effet cherché à s'adapter aux diverses réalités de l'agriculture familiale du Brésil ainsi qu'aux anciennes et nouvelles nécessités, comme celle du maintien des jeunes au sein des territoires ruraux et l'inclusion des femmes dans l'accès au crédit. Mais il y'a encore beaucoup à faire, surtout en ce qui touche à la transition vers l'agroécologie et la production bio (organique) ainsi que pour la concrétisation du développement rural durable.

⁴⁹ GRISA, Catia. **Políticas públicas para a agricultura familiar no Brasil**: produção e institucionalização das ideias. 2012. 280 p. Thèse de Doctorat en Sciences Sociales) – Instituto de Ciências Humanas e Sociais, Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro.

⁵⁰ GRISA, Catia; WESZ JUNIOR, Valdemar João; BUCHWEITZ, Vitor Duarte. Revisitando o Pronaf: velhos questionamentos, novas interpretações. **RESR**, Piracicaba, v. 52, n. 02, p. 323-346, abr./jun. 2014.

⁵¹ AQUINO, Joacir Rufino de; SCHNEIDER, Sergio. (Des)Caminhos da política de crédito do Pronaf na luta contra a pobreza e a desigualdade social no Brasil rural. In: **CONFERÊNCIA NACIONAL DE POLÍTICAS PÚBLICAS CONTRA A POBREZA E A DESIGUALDADE**, 1., 2010, Natal.

⁵² GRISA, Catia; WESZ JUNIOR, Valdemar João; BUCHWEITZ, Vitor Duarte. Revisitando o Pronaf: velhos questionamentos, novas interpretações. **RESR**, Piracicaba, v. 52, n. 02, p. 323-346, abr./jun. 2014.

Pour faire face à ces défis, il faudra maintenir une croissance continue de la couverture en crédits PRONAF et instaurer ou intensifier une série de mesures comme le soutien à la diversification des activités et des sources de financement des unités de production familiales : améliorer l'infrastructure du milieu rural ; amplifier et garantir la qualité de l'assistance technique et de l'extension rurale, au moyen d'actions de formation des agriculteurs ; harmoniser les instruments de politique publique existants ; dépasser les entraves institutionnels du système financier ; adapter les programmes et les politiques aux réalités et spécificités géographiques, aux segments sociaux et aux conditions socioéconomiques, sans oublier que les agriculteurs familiaux à faible revenus sont les plus exposés aux limitations institutionnels.

Quant aux orientations et directives internationales, il conviendrait de renforcer la Réunion Spécialisée sur l'Agriculture Familiale du MERCOSUL et le Fonds pour l'Agriculture Familiale, de manière à concrétiser les plans d'élaboration des politiques régionales d'appui aux agriculteurs familiaux du bloc économique. Par ailleurs il est nécessaire d'attendre le nouvel accord sur l'agriculture de l'Organisation Mondiale du Commerce, qui peut impliquer d'importants changements dans l'actuel politique agricole brésilienne ainsi que pour le financement de ses agriculteurs familiaux.

RÉFÉRENCES

- AQUINO, Joacir Rufino de; SCHNEIDER, Sergio. (Des)Caminhos da política de crédito do Pronaf na luta contra a pobreza e a desigualdade social no Brasil rural. In: **CONFERÊNCIA NACIONAL DE POLÍTICAS PÚBLICAS CONTRA A POBREZA E A DESIGUALDADE**, 1., 2010, Natal.
- BRÉSIL. Banque Centrale du Brésil. **Crédit Rural**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.bcb.gov.br/?credrural>>. Consulté le 10 mai 2015.
- BRÉSIL. Banque Centrale du Brésil. **Manual de Crédito Rural (MCR)**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www3.bcb.gov.br/mcr/>>. Consulté le 23 mai 2015.
- BRÉSIL. **Loi n° 11.326**, du 24 juillet 2006. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2004-2006/2006/Lei/L11326.htm>. Consulté le 13 mai 2015.
- BRÉSIL. **Loi n° 12.512**, du 14 octobre 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2011-2014/2011/Lei/L12512.htm>. Consulté le 13 mai 2015.
- BRÉSIL. **Loi n° 4.504**, du 30 novembre 1964. Statut de la Terre. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l4504.htm>. Consulté le 10 avril 2015.
- BRÉSIL. **Loi n° 8.171**, du 17 janvier 1991. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l8171.htm>. Consulté le 13 mai 2015.
- BRÉSIL. Ministère de l'Agriculture. Plan Agricole et d'élevage 2012/2013 (**Plano Agrícola e Pecuário 2012-2013**). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.agricultura.gov.br/arq_editor/file/Politica_Agricola/Plano%20Agr%C3%ADcola%202012_2013/PAP2012-2013_livroWEB%20-%20Atualizado.pdf>. Consulté le 13 mars 2015.
- BRÉSIL. Ministère du Développement Agraire. Plan Récolte de l'Agriculture Familiale 2015/2016 (**Plano Safra da Agricultura Familiar 2015/2016**). Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.mda.gov.br>>. Consulté le 26 juin 2015.
- BRÉSIL. Ministère du Développement Agraire. **Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale**. Disponible à l'adresse suivante : <www.mda.gov.br>. Consulté le 20 avril 2015.
- BRÉSIL. Ministère du Développement Agraire. Rapport National d'informations Ministère du Développement Agraire (MDA) et Institut National de Colonisation et Réforme Agraire (INCRA) (**Relatório Nacional de Informações MDA/Incrá**). Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.mda.gov.br/>>. Consulté le 20 mai 2015.
- BRÉSIL. Plan Récolte atteint 13 milliards de réais en cinq mois (**Plano Safra alcança R\$ 13 bilhões em cinco meses**). Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.brasil.gov.br/economia-e-emprego/2014/12/plano-safra-2014-2015-alcanca-r-13-bilhoes-em-cinco-meses>>. Consulté le 17 mai 2015.
- BRÉSIL. Sommet Social du Mercosul. **Selo para os produtos da agricultura familiar no Mercosul**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://socialmercosul.org/mercosul-pode-criar-selo-para-os-produtos-da-agricultura-familiar/>>. Consulté le 15 mars 2015.
- BUAINAIN, Antônio Márcio et al. O tripé da política agrícola brasileira: Crédito rural, seguro e Pronaf. In: BUAINAIN, Antônio Márcio et al. **O mundo rural no Brasil do século 21: a formação de um novo padrão agrário e agrícola**. Brasília: EMBRAPA, 2014. p. 827-864.
- BUTTO, Andrea et al. (Org.). **Mulheres rurais e autonomia: formação e articulação para efetivar políticas públicas nos Territórios de Cidadania**. Brasília: Ministério do Desenvolvimento Agrário, 2014.
- CARNEIRO, Maria José. Política pública e agricultura familiar: uma leitura do Pronaf. In: **Estudos Sociedade e Natureza**, Rio de Janeiro, n. 8, p. 70-82, abril de 1997.
- CEDRO, Rafael Rosa. **Desenvolvimento rural e a OMC: a experiência do Brasil**. Curitiba: Juruá, 2011.
- COELHO, C.N. 70 anos de política agrícola no Brasil. **Revista de Política Agrícola**, ano X, n. 3, p. 3-57, jul./ago. 2001.

- FAO. **International Year of Family Farming 2014**: Master Plan. 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/iyff/docs/Final_Master_Plan_IYFF_2014_30-05.pdf>. Consulté le 20 mai 2015.
- FUNDAÇÃO GETÚLIO VARGAS; INSTITUTO BRASILEIRO DE ECONOMIA. **Quem produz o que no campo**: quanto e onde II: censo agropecuário 2006: resultados: Brasil e regiões. Brasília : Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil, 2010.
- GAZOLLA, Marcio; SCHNEIDER, Sergio. As duas “caras” do PRONAF: produtivismo ou fortalecimento da produção para autoconsumo? In: CONGRESSO BRASILEIRO DE ECONOMIA, ADMINISTRAÇÃO E SOCIOLOGIA RURAL, 43., 2005, Ribeirão Preto (SP), **Anais...** Ribeirão Preto: SOBER, 2005.
- GRISA, Catia. **Políticas públicas para a agricultura familiar no Brasil**: produção e institucionalização das ideias. 2012. 280 p. Thèse de Doctorat en Sciences Sociales) – Instituto de Ciências Humanas e Sociais, Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro.
- GRISA, Catia; WESZ JUNIOR, Valdemar João; BUCHWEITZ, Vitor Duarte. Revisitando o Pronaf: velhos questionamentos, novas interpretações. **RESR**, Piracicaba, v. 52, n. 02, p. 323-346, abr./jun. 2014.
- MERCOSUL. **Comunicado Conjunto dos Presidentes dos Estados Partes do Mercosul**. Brasília, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <www.itamaraty.gov.br>. Consulté le 24 juin 2015.
- MERCOSUL. **REAF Edição XIX**, 2013. Disponible à l'adresse suivante : <www.mda.gov.br>. Consulté le 24 juin 2015.
- MERCOSUL. **REAF Edição XXI**, 2014. . Disponible à l'adresse suivante : <www.reafmercosul.org>. Consulté le 24 juin 2015.
- MERCOSUL. **Resolução GMC nº. 20/95**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.mercosur.int>>. Consulté le 26 mai 2015.
- MERCOSUL. **Resolution GMC nº. 42/12**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.mercosur.int>>. Consulté le 26 mai 2015.
- MERCOSUL. Reunião Especializada sobre Agricultura Familiar do Mercosul. **Histórico**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.reafmercosul.org/reaf/sobre/historico>>. Consulté le 15 mai 2015.
- ONU. Organisation des Nations Unies. **FAO e Mercosul criam aliança para apoiar agricultura familiar na região**. Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.onu.org.br/fao-e-mercosul-criam-alianca-para-apoiar-agricultura-familiar-na-regiao/>>. Consulté le 15 mars 2015.
- PEREIRA, Mayara Luiza. O Plano Nacional de Agroecologia e Produção Orgânica (PLANAPO) como Instrumento de Consagração da Agroecologia nas Políticas Públicas. In: **SEMINÁRIO NACIONAL DE SOCIOLOGIA & POLÍTICA: RELEITURAS CONTEMPORÂNEAS: O BRASIL NA PERSPECTIVA DAS CIÊNCIAS SOCIAIS**. 6., 2015, Curitiba.
- RAMOS, Álvaro et al. El desarrollo institucional de la agricultura familiar en el Mercosur: la experiencia de la REAF Mercosur. In: FAO. **Agricultura familiar en América Latina y el Caribe**: recomendaciones de política. Santiago: FAO, 2014. p. 473-497.
- RAMOS, Álvaro et al. El desarrollo institucional de la agricultura familiar en el Mercosur: la experiencia de la REAF Mercosur. In: FAO. **Agricultura familiar en América Latina y el Caribe**: recomendaciones de política. Santiago: FAO, 2014. p. 473-497.
- SAMBUICHI, Regina Helena Rosa; OLIVEIRA, Michel Angelo Constantino. Análise das linhas de crédito do PRONAF para o desenvolvimento sustentável da agricultura familiar. In: Congresso Brasileiro de Agroecologia. 7., 2011, Fortaleza. **Resumos...** Cadernos de Agroecologia, v. 6, n. 2, dez. 2011.
- STERNADT, Dulclair; RAMÍREZ, Alberto. Desafíos para las organizaciones de agricultura familiar en América Latina. In: FAO. **Agricultura familiar en América Latina y el Caribe**: recomendaciones de Política. Santiago: FAO, 2014. p. 445-461.

ÍNDICE THÉMATIQUE

- Allocation de ressources, page 14
- Année Internationale de l'Agriculture Familiale, pages 5 et 6
- Assistance Technique et Extension Rurale, page 11
- Conception productiviste, page 13
- Entraves institutionnels, page 12
- Femmes agricultrices, pages 10 et 13
- Mercosul, page 5
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, pages 4 et 6
- Organisation Mondiale du Commerce, page 4
- Plan National de l'Agroécologie et de la Production Organique, page 11
- Plan Récolte pour l'Agriculture Familiale, page 9
- Programme National d'Appui à l'Agriculture Familiale, page 5
- Réunion Spécialisée sur l'Agriculture Familiale, page 5